

MATTEAU POIRIER, AVOCATS INC.

417, RUE SAINT-NICOLAS, BUREAU 200, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 2P4
TÉLÉPHONE : (514) 281-0033 • TÉLÉCOPIEUR : (514) 284-9328
COURRIEL : BUREAU@MATTEAUPOIRIER.COM

Le 30 avril 2019

Tribunal administratif du travail
35, rue de Port-Royal Est, 2^e étage
Montréal (Québec) H3L 3T1

OBJET : Demande de reconnaissance du Conseil du Québec de la Guilde canadienne des réalisateurs (CQGCR) en vertu de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (L.R.Q. c. S-32.1) – Films publicitaires

Madame,
Monsieur,

Nous sommes les procureurs du Conseil du Québec de la Guilde canadienne des réalisateurs (ci-après « CQGCR »).

En vertu des articles 12 et suivants de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (L.R.Q. c. S-32.1) et de l'article 42 de la *Loi modifiant la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2009, c. 32), le CQGCR dépose la présente demande de reconnaissance dans le secteur de production des films publicitaires.

Le CQGCR vise à représenter la fonction de **dessinateur (*draftperson*)** dans le cadre des productions cinématographiques et télévisuelles décrites à l'Annexe 1 de la Loi S-32.1 relevant du secteur des films publicitaires défini à l'article 36 de la Loi L.Q. 2009, c. 32.

Aucune association d'artistes ne représente cette fonction dans le secteur des films publicitaires alors que cette fonction est représentée par le CQGCR dans les secteurs de production 1, 2, 3 et 4.



Vous trouverez ci-joint les résolutions du CQGCR autorisant le dépôt de la présente demande, une copie certifiée conforme des règlements du CQGCR et la liste de ses membres.

Cordialement,



Chantal Poirier



Lisane Bertrand

Matteau Poirier avocats Inc.
Procureurs du CQGCR

c.c. : Mme Chantal Barrette, CQGCR
P.J.

